On m'explique alors le symbolisme des légumes dans ces noces de Gamache.

Le maire, c'est le chou, majestueux et frisé. La tomate, c'est la mariée. Le notaire est engoncé dans un radis noir à col blanc. Le radis rose est un bébé, les haricots sont l'orchestre et

La chicorée amère
C'est la belle-mère.

dirait Franc-Nohain.

Le symbolisme le plus primitif est le meilleur. M'est avis que les figurants qui *feront* les Légumes ne s'embêteront pas.

—x—

Demain, j'irai voir, chez le même constructeur le montage du « Char de la France », auquel l'état-major du 1er Corps ne dédaigne pas de s'intéresser, puisque deux officiers ont visité hier le chantier du Conditionnement. Les « Vieilles Étoffes » mériteront aussi une description particulière par leur très ingénieuse et très délicate combinaison.

—x—

— Vous êtes contents à Roubaix ? demandai-je à mon aimable guide.

— Très. Nous travaillons dans d'excellentes conditions et nous recevons le meilleur accueil. Ce n'est pas partout comme ça.

— Alors, vous ne direz pas de mal de nous, à Paris ?

— Oh ! non ! M. Hallé et nous, ses cinq ouvriers, nous sommes enchantés.

— Un dernier mot. Combien vous faut-il de temps pour construire un char ?

— Ça dépend... Quatre hommes mettent bien huit heures pour monter un char ordinaire, mais il y a des sujets qui demandent dix et douze heures.

— Mille remerciements et au revoir.

—x—

Ne croyez pas qu'il n'y ait qu'une façon de monter les chars : on vient de me dire à l'instant qu'on emploie ici-même d'autres méthodes... Faudra voir.

Xavier FLEURY.

Les trains de plaisir

A l'occasion des fêtes, un train spécial semi-direct, partira de Paris, dimanche, à 7 heure 20 du matin, pour arriver à Roubaix à midi 05. Le soir, un express semi-direct partira de Roubaix à 6 h. 56 et arrivera à Paris à minuit 2. Les deux trains prendront les voyageurs de toutes les classes.

Durant toute la journée, à partir de 9 heures du matin, des trains feront constamment la navette entre Lille et Tourcoing. Le dernier train partira de Roubaix pour Lille à minuit 2.

Un train spécial sera mis en marche au départ de Gand. Il partira à 10 h. 28 pour arriver à Roubaix à 12 h. 36. Le soir, il partira de Roubaix à 7 h. 35 et arrivera à destination à 9 h. 15. Tous les trains de Bruxelles à Roubaix seront considérablement renforcés.

En dehors des trains de plaisir, le comité de la Cavalcade a obtenu de la Compagnie du Nord que *toutes les gares du réseau* délivrent pour Roubaix des billets d'aller et retour des catégories suivantes :

1. Billets d'aller et retour ordinaires de 1re, 2e et 3e classes. Ils seront valables, du vendredi 29 mai au jeudi 4 juin inclus. Pas de réduction.

2. Billets d'aller et retour spéciaux individuels et de famille de 2e et de 3e classes *valables dimanche et lundi*, et comportant une réduction allant de 20 à 50 %. Il pourront être utilisés dans les trains du service ordinaire *à l'exclusion des trains express et rapides*.

3. Billets d'excursion individuels et de famille de 2e et de 3e classes *valables dimanche seulement* et comportant une réduction de 50 à 70 %. Ils ne pourront être utilisés, à l'aller, que dans les deux premiers trains omnibus quittant la station de départ, et, au retour, dans les deux derniers trains omnibus partant de Roubaix.

Les réductions de prix sont, on le voit, fort importantes. Voici par exemple les prix d'un billet d'aller et retour de Paris à Roubaix : pour une journée, 11 fr. 20 en 2e classe et 7 fr. 30 en 3e classe ; pour deux journées, 14 fr. 30 en 2e classe et 9 fr. 25 en 3e classe.

Pour éviter l'encombrement, quatre entrées et sorties spéciales seront aménagées à la gare dans les gares de la grande et de la petite vitesses.

—x—

Un arrêté municipal

M. le Maire a pris un arrêté dont voici la teneur :

Article 1er. — Le côté droit du boulevard de Beaurepaire, jusqu'au milieu de la chaussée, sera absolument interdit à la circulation de dimanche 31 mai courant, de 10 heures 1/2 du matin à 2 heures de l'après-midi.

Article 2. — Le même jour, mais seulement pendant le passage de la cavalcade, nul véhicule ne pourra être mis en circulation dans l'itinéraire suivant :

Boulevard de Beaurepaire, place Faidherbe, rues de Lannoy, Duchêne et du Moulin, boulevards de Paris et de Cambrai, rues de Lille, des Arts, de l'Epeule, de l'Alouette, du Chemin-de-Fer, de l'Alma et de la Gare, Grande-Place, devant la Mairie et la Bourse, Grande-Rue, place Nadaud, boulevard de Strasbourg, rues Gallvani, d'Audenarde, Pelart, et du Collège, place de la Fosseaux Chênes, rues de Tourcoing, Jacquard, de France, de l'Alma, Archimède, de Blanchemaille, de la Gare, Grande-Place, rue Neuve, et boulevard Gambetta.

Article 3. — La mesure d'interdiction applicable à tout véhicule aura son effet de lundi 1er juin, savoir :

1° A partir de 10 heures du matin, dans l'itinéraire adopté pour l'exhibition des géants des Flandres, mais seulement pendant le passage des dits géants ;

2° A la Grand'Place, de 8 heures 1/2 à 11 heures du soir.

Article 4. — En dehors des heures et des places, boulevards et rues ci-dessus désignés, cette interdiction sera observée, en cas de nécessité, à toute demande du Service de la Police.

Article 5. — Tout jet de confetti, de serpentins, etc., sera interdit les 31 mai courant et 1er juin prochain.

—x—

Le service d'ordre

En raison de l'affluence énorme de visiteurs qu'attirera la Cavalcade, des mesures d'ordre très importantes et des plus minutieuses ont été concertées. En voici le détail :

Deux compagnies d'infanterie seront échelonnées et formeront la haie de chaque côté du cortège pour maintenir la foule sur les trottoirs. Dix gendarmes à cheval, sous la conduite d'un maréchal-des-logis, prendront la tête du cortège et marcheront à cent mètres en avant de la fanfare du 19e chasseurs à cheval. Entre le piquet de gendarmerie et la fanfare, seront échelonnés 20 gendarmes à pied et 20 agents de police, 12 agents de police escorteront les trois chars-aumônières.

Sur la Grande-Place, le service d'ordre sera assuré par la compagnie des sapeurs-pompiers, par 20 gendarmes à cheval, 10 gendarmes à pied et 20 agents.

—x—

Un train spécial partant de Lille à 8 h. 05 amènera à Roubaix les deux compagnies du 43e, qui regagneront leur garnison par train spécial également, à 9 h. 36 du soir.

—x—

Une tribune sera construite contre la Bourse de Commerce, sur la Grande-Place. Elle sera réservée aux membres de la Chambre de Commerce et aux officiers de la garnison de Lille.

Les membres de la Presse pourront disposer entièrement du kiosque de la Grande-Place.

—x—

Tribunes. — Boulevard de Beaurepaire, places réservées, au profit de l'Hôpital. S'adresser pour les cartes chez M. Vandenheck, boulevard de Beaurepaire. — Prix, 1 franc.

—x—

Dimanche, pour permettre aux chars de circuler sans crainte d'accident, à partir de trois heures de l'après-midi jusqu'à sept heures du soir, le courant sera interrompu complètement sur tout le réseau des tramways électriques de Roubaix et de Lannoy.

—x—

Sur le parcours de la Cavalcade, 26 médecins et 32 pharmaciens se tiendront chez eux, en permanence, pour donner leurs soins en cas d'accident.

—x—

Les géants

Tous les géants des Flandres sont arrivés à Roubaix. Dans la journée de jeudi, Gayant et sa famille, Gargantua, Jean et Isabelle, Lydéric et Phyhaert, ont fait leur entrée dans notre ville, en plusieurs morceaux. On les monte en ce moment dans un terrain municipal du boulevard de Cambrai.

—x—

Fenêtres à louer, sur le passage du cortège du 31 mai : *Voir aux annonces.* 31028

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 28 mai 1903

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Léon Bourgeois.

L'affaire Forissier

M. MENIER adresse une demande à M. Combes au sujet de l'incident du 7 mai dernier, provoqué par les agents de la police des mœurs, lesquels avaient arrêté par erreur deux personnes honorables.

Il rappelle que M. Lépine, préfet de police, a fait des excuses.

M. Menier estime que de tels abus se renouvellent trop souvent.

Il cite d'autres faits analogues qui se sont produits à Paris et à Rennes, et il réclame des mesures énergiques :

— La police des mœurs, conclut-il devient un danger public.

M. COMBES estime que la police des mœurs présente au moins autant d'avantages que d'inconvénients.

— Personne, dit-il, ne songe à la supprimer absolument.

Mais il reconnaît que si l'on tient compte du « programme des mœurs (Exclamations), une réforme s'impose.

M. COMBES a l'intention de constituer une commission extraparlementaire pour étudier la question.

M. LE HÉRISSÉ pose à son tour une question à M. Combes au sujet des incidents de Rennes, où l'on arrêta arbitrairement quelques jeunes filles.

M. CHAUVIÈRE interrompt avec violence. Il injurie ses collègues.

Une voix : C'est honteux !

M. CHAUVIÈRE. — Qu'est-ce qui est honteux ?

Plusieurs voix : C'est vous !

M. Chauvière continue.

M. LASIES. — M. Chauvière nous étonne. Un homme si bien élevé !... (Rires.)

M. CHAUVIÈRE est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

Le tumulte s'apaise. M. Le Hérissé recherche les responsabilités de l'incident de Rennes et demande que l'enquête promise par M. le Président du Conseil porte aussi sur la province.

M. COMBES se rend à ce désir.

L'amnistie

M. GAUTHIER DE CLAGNY dépose une proposition de résolution pour laquelle il demande urgence et tendant à inviter le gouvernement à présenter un projet d'amnistie générale.

Il fait appel à l'esprit politique de la majorité et à sa générosité.

M. GAUTHIER rappelle les paroles de conciliation prononcées par M. le Président de la République.

M. TROUIN, qui a assisté au voyage, déclare qu'il connaît les pensées intimes du Président (Rires) et que celui-ci n'a voulu faire allusion qu'à l'antisémitisme algérien.

M. COMBES repousse l'urgence.

Ce serait, dit-il, une cause de trouble de plus, et, rien dans l'attitude des bénéficiaires de la proposition ne justifie une telle mesure.

L'urgence est repoussée par 338 voix contre 191.

L'AFFAIRE PELLETAN-PARAYRE

M. GOUZY a la parole pour adresser une question à M. le Ministre de la Marine qui l'accepte. (Ah ! ah ! à droite.) L'orateur lit la lettre de M. Parayre, publiée par le *Figaro*.

— J'ai pensé, dit-il, que cette publication devait être l'objet d'une réponse à la tribune même de la part de M. le Ministre de la Marine, et je m'empresse de lui céder la parole.

M. Pelletan monte à la tribune. La Chambre est très houleuse.

— Je viens, dit-il, par respect pour la Chambre, répondre à une accusation monstrueuse portée contre moi.

ÉMOUVANT INCIDENT

A ce moment, on voit tout à coup M. Combes quitter sa place, escalader les bancs de la gauche, et, arrivé à la dernière travée où siège M. Flandin, prendre vivement à partie celui-ci qu'il semble menacer en gesticulant.

Tout le monde s'est levé. La droite, le centre regardent avec étonnement cette scène dont on ignore la cause. M. Flandin, assis les bras croisés, oppose le plus grand flegme aux menaces du président du Conseil. Son voisin, M. Sibille, s'est levé et se tient prêt à intervenir s'il y a lieu.

Comme la scène se prolonge, l'émotion gagne la Chambre. A l'étonnement succède l'indignation causée par cette attitude inqualifiable de M. Combes. La droite, le centre, crient : « Assez ! Qu'est-ce que ça signifie ! C'est scandaleux ! » Puis on apostrophe le président que l'on somme d'appliquer le règlement.

M. BOURGEOIS se borne à agiter sa sonnette, sans succès d'ailleurs. Les cris redoublent : « A l'ordre ! A l'ordre ! » M. Aynard, au centre, frappe sur son pupitre, en criant : « C'est intolérable ! » MM. Berthoulat, Binder, vingt députés, apostrophent M. Combes qui n'entend rien et continue de gesticuler devant M. Flandin.

Enfin, quelques radicaux montent se saisir de lui et l'entraînent de force en bas des travées. Arrivé là, le président du Conseil, qui se débat, leur échappe et remonte vers M. Flandin, en homme décidé à le frapper. Le scandale est à son comble ; les huissiers eux-mêmes rougissent pour M. Combes d'une conduite aussi indigne d'un chef du gouvernement ; on le rassoit, on le tire par les pans de sa redingote ; le tumulte est à son comble.

L'ignorance où l'on est toujours de la cause de l'incident contribue à accroître l'émotion. De toutes parts on crie avec fureur : « A l'ordre ! A l'ordre ! » Enfin, les amis de M. Combes ont réussi à le maîtriser, l'entraînent dans l'hémicycle, et l'assoient presque de force à son banc.

Le président, qui s'est borné à sonner d'un bout à l'autre de cette scène, invite alors la Chambre à la dignité, et les membres du gouvernement au sang-froid, tandis que la droite et l'extrême gauche continuent à s'apostropher.

M. CHARLES BENOIST *crie à M. Combes :* Vous êtes indigne d'être président du Conseil ; je demande qu'on vous applique le règlement.

M. VAILLÉ, M. BERTEAUX, M. BOURRAT invectivent et menacent M. Charles Benoist et semblent près de fondre sur lui ; M. Berthoulat et M. Chauvière ont une violente altercation dans le bruit. M. Beauregard proteste aux applaudissements de la droite et du centre contre la violation du règlement tolérée par le président. L'émotion se calme enfin et M. Pelletan peut commencer.

Les explications de M. Pelletan

M. PELLETAN. — Un journal a publié une lettre de laquelle résulterait la double accusation pour le ministre de la Marine d'avoir défendu une élection à prix d'argent, et d'être intervenu ensuite pour faire mettre hors de cause M. Parayre, sous la menace de la divulgation du fait de corruption dont il l'accuse. Je déclare que je n'ai jamais reçu aucune somme pour aucun discours que j'ai prononcé ; de plus, j'affirme n'avoir jamais reçu la lettre qui sont sacrées, ce sont celles qui tiennent à l'honneur trace de cette lettre n'a été retrouvée. Il y a des choses qui sont sacrées, ce sont celles qui tiennent à l'honneur de notre mandat. (Vifs applaudissements à l'extrême-gauche.) Je sais que cette accusation fait partie d'une campagne menée contre moi, mais j'ai le droit de passer la tête haute, j'en appelle à mes adversaires comme à mes amis. (Applaudissements répétés à l'extrême-gauche.)

Depuis vingt ans, j'ai pris la parole ici dans les plus grosses affaires, où des centaines de millions étaient en jeu ; si j'avais été homme à vendre ma parole, ce n'est pas par la famille Humbert que j'aurais commencé, d'autant plus que la famille Humbert avait plutôt l'habitude de prendre l'argent des autres. (Rires et applaudissements.) Je suis vieux dans la politique ; je n'ai pas un sou vaillant, et, si j'étais frappé demain de maladie, je serais obligé, pour vivre, de compter sur l'affection des miens. (Tonnerre d'applaudissements à l'extrême-gauche.)

Nous sommes dans un temps où les voleurs crient : « Aux voleurs ! » L'un des plus grands républicains est mort victime des calomnies d'une presse abominable. (Salve d'applaudissements à l'extrême-gauche.) Je sais pourquoi on m'attaque et quels intérêts sont en jeu, je le dirai peut-être un jour. (Mouvements divers.) Je m'attends à être d'autant plus diffamé que je suis résolu à poursuivre la défense des idées que j'ai soutenues toute ma vie. Il n'y a pas de limites au mensonge et aux falsifications ; c'est là un des mille épisodes de la campagne menée pour sauver les gens compromis dans ce qu'on a appelé la plus vaste escroquerie du siècle. Pour moi, je lutterai jusqu'au bout et jusqu'au bout je pourrai dire que j'ai conservé l'honneur.

L'extrême gauche éclate en applaudissements et en acclamations ; elle fait une ovation prolongée à M. Pelletan, à qui ses collègues et ses amis serrent la main ; de ce nombre sont MM. Brisson et Berteaux.

M. GOUZY. — Les applaudissements de la Chambre sont comme un ordre du jour de flétrissure contre ceux qui poursuivent, de leur haine et de leurs calomnies, le gouvernement qui défend la République. (Applaudissements prolongés à l'extrême-gauche.)

L'incident est clos au milieu d'une vive agitation.

M. AMÉDÉE REILLE a la parole pour un rappel au règlement. L'extrême-gauche hurle et veut l'empêcher de parler, mais le jeune député ne se laisse nullement émouvoir.

Tout à l'heure, dit-il, M. le sénateur Combes est allé provoquer un de nos collègues à son banc.

Les vociférations redoublent.

M. SIMYAN *crie :* Vous n'êtes pas chargé de la police de l'assemblée.

Cris à droite : Et vous, vous voulez bien faire la police dans les églises. (Tumulte.)

M. AMÉDÉE REILLE. — En effet, ce n'est pas à moi à faire la police ici, c'est au président. (Applaudissements à droite.) Le président du Conseil est sénateur.

LE PRÉSIDENT. — Vous savez bien que d'après le règlement les ministres ont l'accès dans les deux Chambres et sur le pied d'égalité.

M. AMÉDÉE REILLE. — Le président du Conseil n'a pas en tout cas, plus qu'un autre député, le droit d'aller interpeller un collègue. (Vifs applaudissements à droite ; vacarme.)

M. BINDER. — Il a dirigé contre lui une véritable agression.

M. AMÉDÉE REILLE. — M. Combes, comme M. Pelletan, a le droit de provoquer un débat à la tribune pour répondre aux attaques dont il est l'objet.

M. BOUVERI. — M. Pelletan a eu tort de répondre à des fripouilles. (Exclamations ; bruit.)

M. AMÉDÉE REILLE. — On ne peut que déplorer la partialité du président. (Hurlement.)

M. MILLEVOYE. — Ce n'est plus une Chambre, c'est une ménagerie.

M. AMÉDÉE REILLE. — On peut s'étonner aussi que le président du Conseil se soit ému à ce point d'un article de presse. (Vifs applaudissements à droite ; agitation à l'extrême-gauche.)

LE CAS DE M. EDGAR COMBES

LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. Rabier une demande d'interpellation sur les imputations dirigées par le *Gil Blas*, contre M. Edgar Combes. (Mouvement.)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je demande la discussion immédiate. Si cette tribune, qui est mon seul moyen de défense, m'était fermée, je n'aurais plus qu'à quitter la salle. (Applaudissements à l'extrême-gauche ; sensation prolongée.)

On s'explique maintenant l'incident de tout à l'heure qui se rattache à cette affaire.

M. RABIER. — J'ai voulu fournir à la Chambre le moyen de venger M. Combes de certaines accusations. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Dans le *Gil Blas* de ce matin a paru un article intitulé : *La Cagnotte*, contenant des imputations contre M. le Président du Conseil à propos de l'autorisation accordée au Cercle national. Cet article reproduisait, en partie du-même, un article de la *Liberté*.

L'orateur donne lecture de l'article du *Gil Blas*, d'où il résulterait qu'une somme de 25.000 francs aurait été donnée pour obtenir l'autorisation de jouer au baccarat à un haut fonctionnaire touchant de très près au président du Conseil. Le journal ajoute que MM. les députés Flandin et Grosjean sont au courant des faits, et très documentés sur cette question.

L'extrême-gauche apostrophe avec fureur MM. Flandin et Grosjean.

M. RABIER. — Maintenant, c'est à M. Flandin de s'expliquer.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL se dirige vers la tribune, mais l'extrême-gauche, tournée vers M. Flandin, hurle : « La parole est aux calomniateurs ! Flandin ! Flandin ! »

M. ETIENNE FLANDIN se dirige alors, à son tour, vers la tribune et passe froid et dédaigneux entre deux rangs de radicaux et de socialistes, qui l'injurient et le menacent.

— Je vois, dit-il, que les interpellations s'adressent maintenant aux députés et non aux ministres.

M. Combes, à sa place, gesticule avec irritation et fait, à M. Flandin, des signes de défi.

M. BINDER *lui crie :* Osez donc poursuivre vos accusateurs. (Tumulte.)

M. FLANDIN commence avec beaucoup de fermeté.

— Il a plu au *Gil Blas*, dit-il, de me mettre en cause, comme il aurait pu mettre en cause d'autres de mes collègues, car il s'agit d'incidents qui, depuis quelques jours, défraient toutes les conversations. Il a plu tout à l'heure au Président du Conseil de venir m'interpeller violemment à mon banc. (Clameurs à l'extrême-gauche.) Il a bien fait. Je lui renouvelle, à la tribune, la réponse que je lui ai faite tout à l'heure. Je ne suis pas un accusateur, mais je pourrais être un témoin. (Salve d'applaudissements à droite et au centre.)

Le jour où le Président du Conseil voudra bien manifester un peu moins de défiance vis-à-vis de la justice populaire du pays (Nouvelle salve), je ferai connaître, sur la foi du serment, à la justice, les renseignements que je tiens d'un des membres du Cercle national qui n'est pas suspect à M. le Président du Conseil, car, il y a quelques jours à peine, il lui votait une adresse de félicitations. (Applaudissements et acclamations à droite et au centre ; vociférations.)

MM. SIMYAN, CHENAVAZ, BERTEAUX, invectivent avec rage M. Flandin qui conclut : « Sous la réserve de ces explications, je suis à vos ordres. » (Nouvelle salve d'applaudissements au centre et à droite.)

En regagnant sa place, M. Flandin se rencontre, dans l'hémicycle avec M. Combes, qui s'arrête devant lui et recommence à gesticuler en le menaçant. M. Flandin s'écarte en haussant les épaules. Les amis du président du Conseil l'entraînent, et le poussent à la tribune, tandis que MM. Simyan, César Trouin, Gérault-Richard, poursuivent M. Flandin jusqu'à sa place et semblent près de lui faire un mauvais parti.

L'effervescence est à son comble, et le silence est long à s'établir, pour permettre au président du Conseil de prendre la parole.

Explications de M. Combes

M. COMBES. — Je commence par m'excuser, dit-il, auprès de la Chambre, d'avoir, sous le coup d'une émotion qu'on trouvera légitime, provoqué un instant de trouble ; je suis allé demander tranquillement à M. Flandin s'il voulait bien poser, à la tribune, la question qui lui servait de prétexte pour colporter, dans les couloirs de la Chambre, les rumeurs qu'on lui attribue. Et M. Flandin m'a répondu : « Appelez-moi devant la Cour d'assises. » (Vifs applaudissements à droite et au centre.) Et c'est alors que j'ai montré, je l'avoue, de la vivacité. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. DE LANJUINAIS. — Allez donc devant la Cour d'assises ça vaudra mieux. (Clameurs furieuses à l'extrême-gauche.)

M. COMBES. — Je n'ai pas besoin de dire le mépris que j'ai pour la campagne menée contre moi. (Tonnerre d'applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. BINDER. — Ce n'est pas une justification ça. (Violent tumulte.)

M. COMBES. — On travestit le fait le plus simple. MM. Saint-Germain, sénateur, et Christian, directeur de l'Imprimerie Nationale, ont voulu agrandir le Cercle national et savoir s'il lui était possible de se livrer aux jeux qui sont en usage dans les autres Cercles de Paris. Le préfet de police leur a dit qu'il faudrait une nouvelle autorisation ; ils sont alors allés voir le secrétaire général du ministère de l'Intérieur. Après examen des statuts, il leur a été répondu que tant que le préfet de police ne retirerait pas au Cercle son autorisation, elle était valable. Tout se borne là. Si des aigrefins en ont profité pour escroquer des imbéciles, ne sait-on pas que cette maladie est la maladie de tous les régimes ? (Vifs applaudissements à l'extrême-gauche ; mouvements divers.)

On a cherché à atteindre, dit-il, le secrétaire général de l'Intérieur et on a parlé de dettes contractées, de besoins d'argent, de parties de plaisir, de négociations d'affaires ; je mets au défi qui que ce soit de découvrir, dans la vie du fonctionnaire attaqué, soit une dette contractée, soit un effet souscrit, soit un pari engagé aux courses ou au jeu, soit une partie de plaisir, et je m'engage à payer dix fois le montant de ce qu'on pourrait apporter. (Tonnerre d'applaudissements à l'extrême-gauche ; exclamations à droite et au centre.)

Le président du Conseil enfle sa voix, se frappe la poitrine.

Je suis pauvre, s'écrie-t-il ; les calomnies dont on me poursuit sans trêve ni répit ne sauraient m'atteindre, pas plus que ma famille. Je devais ce témoignage au collaborateur le plus fidèle, le plus ardent au travail, qui a vomé, comme moi, tout son temps à l'écrasante besogne que je me suis imposée dans l'intérêt supérieur de la République.

Les membres de la majorité font une ovation au président du Conseil. Ils se pressent autour de lui et lui serrent les mains au passage.

M. GÉRAULT-RICHARD. — Il y a une bonne raison pour que le président du Conseil ne cite pas, devant la Cour d'assises, ses calomniateurs, c'est que tous les jours il est calomnié et qu'il accompagnerait le temps de tous les jurés de la Seine.

M. LAURENT-BOUGÈRE. — Vous êtes devenu bien talon rouge à l'égard du jury. (Rires et applaudissements.)

M. GÉRAULT-RICHARD prend M. Combes sous sa protection, le réconforte et le félicite, puis, s'adressant à M. Flandin.

Quand on dénonce un pays de vénalité, Monsieur, on le prouve, on le dit partout. (Bruit.)

M. RUBEN. — Excepté en Cour d'assises, selon vous. (Rires et applaudissements.)

M. GÉRAULT-RICHARD. — J'ai été élu étant prisonnier. Il y a dix ans, et quand j'ai été nommé, il s'est trouvé un homme pour dire que l'élu de la Seine était un prisonnier de droit commun et ne devait pas être mis en liberté ; cet homme, c'était M. Flandin. (Salve d'applaudissements à l'extrême-gauche qui conspue M. Flandin.)

M. COLIN se plaint qu'on n'ait pas d'armes suffisantes contre la diffamation. La Chambre, dit-il, a le devoir de faire une législation qui assure la dignité de la presse. (Applaudissements.)

Toute cette discussion se poursuit au milieu d'un tumulte incessant.

M. BOUTARD vient déclarer que, tant que M. Flandin n'aura pas fait la preuve, il tient ses accusations pour mensongères. (Cris : A l'ordre ! A l'ordre !)

M. BINDER. — La Chambre n'est pas un Tribunal ; elle n'est pas non plus assez impartiale pour se prononcer dans une affaire de ce genre. Le président du Conseil aurait dû la porter lui-même devant le jury. (Vifs applaudissements à droite ; vociférations.)

La Chambre est entièrement démontée. Les socialistes ne cessent de hurler, en invectivant M. Flandin.

LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu deux ordres du jour de M. Audiffred, et de MM. Gouzy, Etienne, Jaurès et Sarrien.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — J'accepte ce dernier ordre du jour.

M. AUDIFFRED. — Par mon ordre du jour, je demande à la Chambre simplement de décider que, respectueuse de la séparation des pouvoirs, elle refuse de se transformer en Tribunal criminel. La Chambre n'est pas un Tribunal ; si elle était un Tribunal, elle devrait avoir une procédure. (Vifs applaudissements au centre et à droite ; hurlements frénétiques à l'extrême-gauche.)

LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour de MM. Gouzy, Etienne, Sarrien, et Jaurès, est ainsi conçu : « La Chambre, flétrissant la campagne de calomnies menée contre les membres du gouvernement, pour les détourner de leur œuvre républicaine, passe à l'ordre du jour. » (Applaudissements frénétiques à l'extrême-gauche.)

La priorité est accordée à cet ordre du jour par 343 voix contre 181. L'ordre du jour Gouzy est ensuite adopté au fond par 333 voix contre 13.

Presque toute la minorité s'est abstenue.

La Chambre décide de discuter demain et sans interruption, la loi sur l'assistance des vieillards.

Elle valide l'élection de M. Antoine Gavini à Corte.

Le président fait connaître que M. Lachaud demande la jonction d'une interpellation déposée par lui sur l'état sanitaire des casernes à l'interpellation de M. Emile Dubois sur la tuberculose dans l'armée. Il en est ainsi ordonné.

Demain vendredi, à deux heures, séance publique. La séance est levée à 6 h. 05.

COLLISION DE NAVIRES

Naufrage d'un steamer anglais. — Vingt-deux noyés

Les causes de la catastrophe

Il y avait quarante-sept personnes à bord de l'*Huddersfield* ; vingt-deux sont mortes : c'est le chiffre officiel.

L'*Huddersfield* a été frappé par tribord, vers l'avant. Une immense voie d'eau s'est déclarée sous la ligne de flottaison.

La cause de l'abordage est un sujet de préoccupations. Il serait très imprudent de se faire l'écho de tous les bruits qui circulent. Pourtant, il faut rapporter certains détails très importants, qui joueront un très grand rôle dans les débats judiciaires.

Dans la passe de Saeltingen se trouvait mouillé un dragueur. Celui-ci était éclairé à l'électricité. Il portait, en outre, les feux prévus par les règlements. Cette lumière aurait empêché les pilotes de se voir, et la catastrophe devenait alors inévitable. Cette hypothèse est rejetée par d'autres personnes autorisées. Celles-ci prétendent que le *Huddersfield*, quand il a coulé, avait dépassé le dragueur et qu'il a sombré aussitôt après l'abordage. La lumière électrique du dragueur n'aurait eu aucune influence sur le désastre.

La cause de la catastrophe serait alors tout autre, et c'est ici qu'il convient d'observer la réserve. Les experts et les tribunaux établiront les responsabilités.

Détails complémentaires sur la collision Scènes émouvantes

Anvers, 28 mai. — Voici des détails complémentaires sur la collision de l'*Huddersfield* et de l'*Uto*. Quinze Polonais adultes, un enfant et six Italiens, étaient pris dans la cabine d'avant, sans secours possibles. Une femme qui avait pu se sauver, ne voyant pas son enfant avec elle, redescendit pour le prendre ; elle n'a plus reparu.

Une famille entière a péri, sauf un jeune garçon qui n'avait pas voulu se coucher si tôt et qui descendait à la cabine au moment même de la collision. Il a été recueilli, mais reste seul au monde.

Une famille de sept personnes a également péri, à l'exception de trois jeunes filles. Une autre famille composée de trois individus est aussi restée dans les flots.

On a assisté sur le pont de l'*Uto*, à des scènes de désespoir affolantes. Ce sont des mères, des épouses qui se lamentent, qui se tordent ses bras. Ce sont des enfants qui pleurent, et des hommes qui courent éperdus. Un matelot qui se tenait sur le pont, fut lancé avec une telle force contre le mât, qu'il eût la tête fracassée.

Du reste, tous les malheureux amenés à Anvers sur le pont de l'*Uto*, sont plus ou moins blessés, et tous dans un état de dénûment complet.

Tout espoir de sauver le *Huddersfield* est à présent abandonné. Le navire est perdu. C'était un trois-mâts en fer, jaugeant 1.062 tonnes brutes. Construit à Glascow en 1872, il mesure 231 pieds de long sur 30 de large et 16 de creux. Il faisait depuis trente ans, le service entre Anvers et Grimby et avait toujours été considéré par les marins et les assureurs comme un navire heureux.

AUX JEUNES MÈRES

Le Lait stérilisé d'Oostcamp est entièrement stérilisé. Tous les microbes y sont détruits.

Le Lait stérilisé d'Oostcamp est stérilisé immédiatement après la traite. Il est absolument pur ; il conserve sa saveur naturelle et ses propriétés nutritives.

Le Lait stérilisé d'Oostcamp n'est pas un mélange, une préparation : C'EST DU LAIT PUR.

COTONS AMÉRICAINS

New-York, jeudi, 28 mai.

Cours de clôture

TERME	New-York CE JOUR	New-York PRÉCÉD	New-Orléans CE JOUR	New-Orléans PRÉCÉD
MAI.....1903	11.20	11.25	——	12.04
JUIN.....	11.16	11.23	12.19	12.24
JUILLET.....	11.23	11.29	12.40	12.44
AOUT.....	10.67	10.79	11.88	11.98
SEPTEMBRE.....	10.02	10.09	10.26	10.38
OCTOBRE.....	9.56	9.67	9.45	9.57
NOVEMBRE.....	9.42	9.63	9.27	9.38
DÉCEMBRE.....	9.40	9.52	——	——
JANVIER....1904	9.40	9.52	——	——
FÉVRIER.....	——	——	——	——
MARS.....	——	——	——	——
AVRIL.....	——	——	——	——

RECETTES	CE JOUR	LA VEILLE
PORTS DES ÉTATS-UNIS.	1,000 BALLES	0,000 BALLES
PORTS DE L'INTÉRIEUR.	4,000 —	6,000 —

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX, jeudi 28 mai 1903.

2 heures soir, 23° au-dessus de zéro, 761, variable.
5 heures soir, 23° au-dessus de zéro, 761, variable.
9 heures soir, 17° au-dessus de zéro, 761, variable.

Vendredi, 29 mai.

Minuit, 15° au-dessus de zéro, 760, variable.
2 h. matin, 15° au-dessus de zéro, 760, variable.

Troisième Édition

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

LA LOI CONTRE LES CONGRÉGATIONS
UN LIVRE JAUNE

Paris, 28 mai. — Le comte d'Aunay, sénateur de la Nièvre, a adressé, il y a quelques jours, au Ministre des Affaires Etrangères une lettre pour lui demander de publier ainsi qu'il en avait fait la promesse au cours de la discussion du budget des cultes, les correspondances échangées entre le gouvernement de la République et le Vatican au sujet des congrégations.

Aujourd'hui, le comte d'Aunay a annoncé au groupe de la gauche démocratique qu'une réponse verbale lui avait été faite, suivant laquelle les documents seraient publiés à la fin de la semaine prochaine.

Le groupe a chargé M. d'Aunay de poser une question à la tribune à M. Delcassé, si le livre jaune n'est pas publié.

LA MISE EN RÉFORME DU CAPITAINE FRITSCH

Paris, 28 mai. — L'*Agence Havas* communique la dépêche suivante :

« Le Conseil d'enquête chargé de se prononcer sur la libération du capitaine Fritsch, devait répondre à la question suivante :

» M. le capitaine Fritsch, en non-activité par retrait d'emploi depuis plus de trois ans, est-il dans le cas d'être mis en réforme comme reconnu non susceptible d'être remis en activité ?

» La réponse du Conseil a été celle-ci :

» L'avis du Conseil d'enquête est qu'il y a lieu de mettre en réforme M. Fritsch, capitaine d'artillerie en non-activité par retrait d'emploi. »

CHEZ LES ARTISTES FRANÇAIS

Paris, 28 mai. — Aujourd'hui a eu lieu, à la Société des Artistes Français, le vote pour les médailles d'honneur. Elles ont été attribuées à MM. Gagriel Ferrier pour la peinture ; Hanneux pour la sculpture, et Brunet de Debaines, pour la gravure et la lithographie.

L'ACCIDENT DE CHERBOURG
MORT D'UN MATELOT

Cherbourg, 28 mai. — L'un des matelots blessés dans la collision du torpilleur 72, avec le remorqueur *Becquet*, a succombé cet après-midi à l'hôpital.

UNE CONDAMNATION A MORT

Oran, 28 mai. — Le Conseil de guerre a condamné à la peine de mort le soldat disciplinaire Claude Guillaume, inculpé de voies de fait sur deux sergents.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

MORT DE LA DORMEUSE DE THENELLES. — Marguerite Boyenval, la dormeuse de Thenelles, qui s'était réveillée, dimanche, est morte jeudi matin ainsi qu'on l'avait prévu. Elle était âgée de 42 ans.

UN DRAME A LILLE. — Jeudi, vers sept heures, une discussion éclatait entre Arthur Vanminotte, âgé de 20 ans, et son beau-père, M. Victor Virlanch, âgé de 41 ans, peintre en bâtiments, demeurant rue Boilly, qui reprochait au jeune homme de rester sans travailler. Rendu furieux par ce reproche, Arthur Vanminotte porta plusieurs coups de couteau à son beau-père qui fut atteint à l'os temporal, à l'arcade sourcilière, et à l'oreille gauche.

Aux cris poussés par la victime, des voisins accoururent et confisquèrent le blessé au poste de police où il a reçu les soins d'un docteur qui a constaté que les blessures n'étaient pas graves. Le beau-fils qui s'était enfui a été arrêté à minuit par la police.

UN BÉBÉ BROYÉ A GRANDE-SYNTHE. — Jeudi soir, le jeune Famechon, âgé de 18 mois, jouait sur la route du fort Mardyck, quand un tombereau lui passa sur la tête qui fut littéralement broyée. La mère de l'enfant a dû s'aliter par suite de l'émotion ressentie à la suite de cet effroyable accident.

LE VOL D